

République Française  
.....  
Liberté - Egalité - Fraternité  
.....

**ARRETE DU MAIRE**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

C.D.G.F.P.T. CORSE DU SUD

14 OCT. 2024

ARRIVE LE

Le Maire de la commune LECCI

- Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;  
Vu la délibération n° 21/2024..... portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024  
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 03/05/2024..... après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

**Avancement au grade de : ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe**

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	MACANITA SEIXAS BICHO KARINE	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/11/2024

**Avancement au grade de : Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	TURRI AURELIE	Adjoint technique	01/11/2024

**ARTICLE 2 -** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 -** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Lecci.....

le 12/08.....  
Le Maire,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



PUBLIÉ LE : 16/09/2024.....